

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 37503 du 30 juillet 2020 portant délégation de signature  
pour le programme 152 - Gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2018107S

Le directeur général de la gendarmerie nationale,  
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;  
Vu le code de la défense, notamment les articles R. 3225-4, R. 3225-8 et 9 ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;  
Vu la décision du 2 juin 2020 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles pour le programme P152 – Gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée aux responsables de budgets opérationnels de programme pour le programme 152 - Gendarmerie nationale et leurs adjoints à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes et décisions relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses :

- au général de corps d'armée Thibault Morterol, commandant des écoles de la gendarmerie nationale ;
- au général de division Jean-Marc Descoux, commandant de la gendarmerie outre-mer ;
- au général de brigade Jean-Marc Isoardi, commandant en second des écoles de la gendarmerie nationale ;
- au général de brigade Fabrice Grandi, chargé de mission auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer.

Article 2

Délégation est donnée aux responsables d'unités opérationnelles pour le programme 152 – Gendarmerie nationale et leurs seconds à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes et décisions relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses :

- au général de brigade Jean-Pierre Gesnot, commandant de la gendarmerie des transports aériens ;
- au général de brigade Olivier Nicoud, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ;
- au général de brigade Ghislain Réty, commandant du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ;
- au général de brigade Patrick Touron, commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;
- au colonel Emmanuel Josse, commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale ;
- au colonel Jérôme Floquet, commandant en second de la gendarmerie des transports aériens ;
- au colonel Charles Dudognon, commandant en second du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ;
- au colonel Quentin Cotton De Bennetot, commandant en second du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ;
- au général de brigade Philippe Caussé, commandant en second du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;
- au colonel Laurent Le Goff, commandant en second des forces aériennes de la gendarmerie nationale.

Article 3

Les responsables mentionnés aux articles 1<sup>er</sup> et 2 peuvent donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles ils ont eux-mêmes reçu délégation aux agents placés sous leur autorité.

Article 4

La décision du 1<sup>er</sup> août 2019 portant délégation de signature pour le programme 152 – Gendarmerie nationale est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 juillet 2020.

*Le général d'armée,*  
*directeur général de la gendarmerie nationale,*  
C. RODRIGUEZ